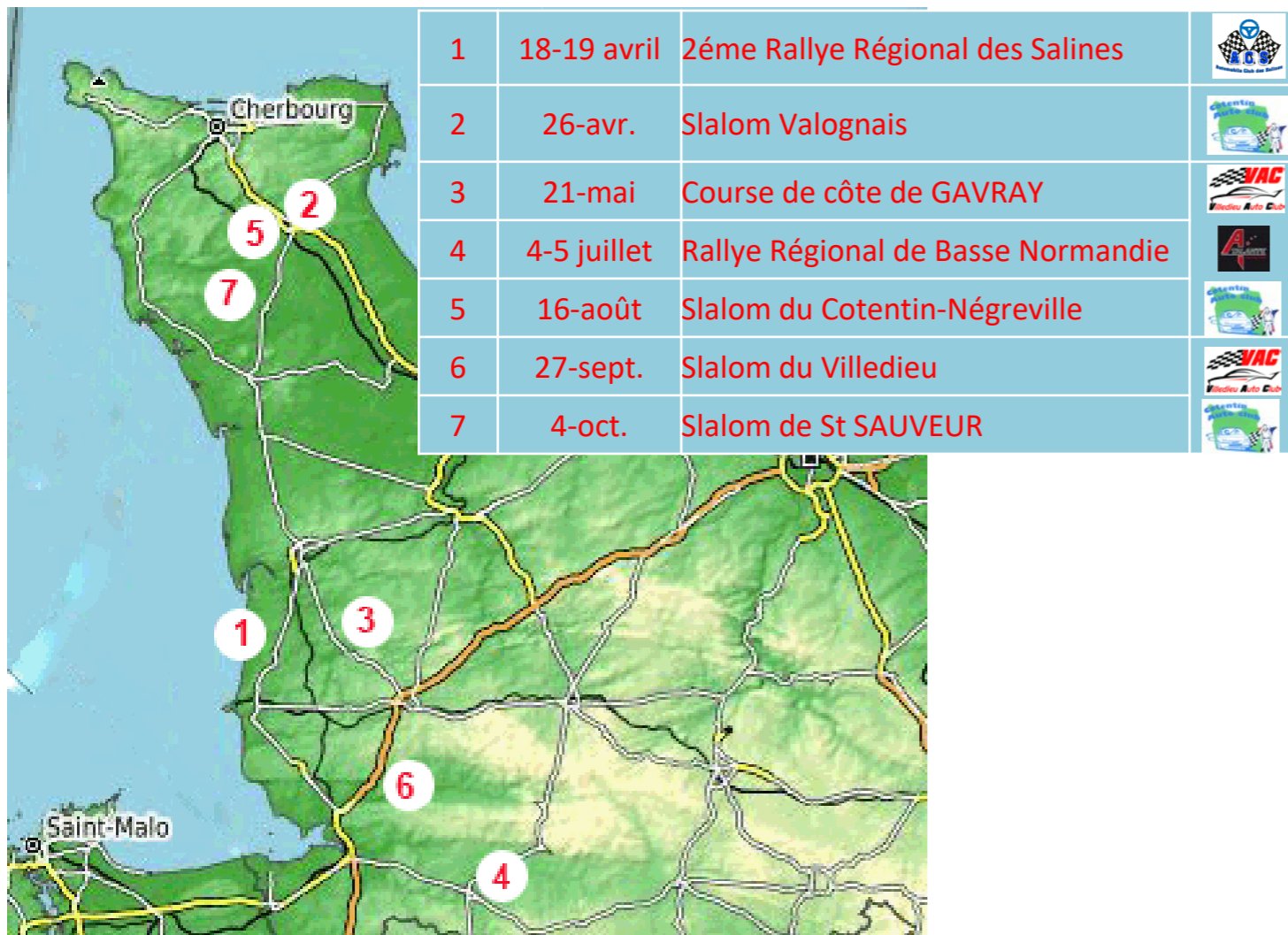


CALENDRIER 2020



REGLEMENT 2020

ARTICLE 1 :

L'Association Sportive Automobile de Basse-Normandie organise un Challenge dénommé :

45^{ème} CHALLENGE DE BASSE-NORMANDIE

ARTICLE 2 :

- Seules les épreuves organisées par l'ASA de BASSE-NORMANDIE compteront pour ce Challenge
- Ce Challenge est ouvert à tous les licenciés FFSA
- Le Sigle distinctif du Challenge de Basse-Normandie 2020 devra être apparent sur tous les véhicules participant au Challenge ; le non-respect de cet alinéa pourra suspendre les points pour l'épreuve concernée.

ARTICLE 3 :

Il sera établi à partir des épreuves mises en annexe :

- un classement pilote
- un classement co-pilote
- un classement commissaire

Les règlements de ces épreuves restent conformes à la réglementation générale de la FFSA ; Toutefois les dispositions qui suivent sont particulières au Challenge.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT PILOTES

Pour les épreuves Régionales

- CLASSEMENT PAR GROUPE** : il est basé sur le classement général ;
Dans chaque groupe :
 - Les 1ers marqueront : 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33 points
 - Les 2èmes marqueront : 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25 points
 - Les 3èmes marqueront : 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17 points
 - Les 4èmes marqueront : 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9 points
 - Les 5èmes marqueront : 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points

**remarque : S'il y a moins de 5 partants par groupe, les points seront divisés par deux.

- CLASSEMENT PAR CLASSE** (Classes FFSA) : le nombre de points sera égal au nombre de partants avec un plafond de 10 points ; les 10èmes et les abandons marqueront tous 1 point.

*Le Groupe Loisir marquera des points au Challenge

ARTICLE 5:

Toutes les épreuves inscrites au calendrier en annexe comptent pour le classement 2020.

-Le classement final sera rédigé sur les PILOTES qui auront totalisé au moins 9 participations :

Coefficient de participation attribué par épreuve :
Coefficient 4 : Rallye Régional et Course de Côte
Coefficient 3 : Slalom

En cas d'ex æquo au classement final, il sera tenu compte de nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, ...au Classement général des épreuves.
 Les titulaires d'une licence RCCS pourront être classé s'ils participent à tous les slaloms organisés

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ANNEXE

Il sera extrait du classement pilote (article 5)
 Une récompense sera attribuée à la première Féminine de ce classement pilotes

ARTICLE 7 : CLASSEMENT DES CO-PILOTES

Les points attribués au co-pilote seront les mêmes que ceux de son pilote.
 Pour être classé, le co-pilote devra marquer des points dans les deux rallyes organisés par l'ASA de Basse-Normandie.
 Le premier classé sera celui qui aura marqué le plus de points et, ne seront récompensés que les trois premiers.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT DES COMMISSAIRES

Il est ouvert à tous les licenciés FFSA.
 Il récompensera la fidélité des Commissaires qui auront officié dans au moins 5 épreuves.

Les dix premiers classés auront une récompense.

Mode d'attribution des points :

- Slalom 2 points
- C/C régionale 3 points
- Rallye régional 4 points

Les organisateurs nous feront parvenir la liste de Commissaires présents jointe au rapport de clôture.

Le premier classé sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points.

ARTICLE 9:

Tous les litiges et cas non prévus seront réglés par le Comité Directeur de l'ASA Basse-Normandie.

ARTICLE 10 :

Une participation de 7 € par partant est demandée à chaque écurie organisatrice d'une épreuve.

Une cotisation de 250 € par Ecurie servira à doter en lots, coupes et récompenses les lauréats.

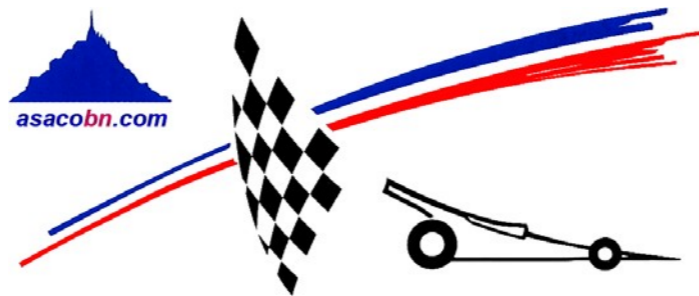
Des classements provisoires seront établis régulièrement au cours de l'année. (Voir le site www.asacobn.com)

La répartition des sommes reçues à distribuer sera effectuée par le Comité Directeur de l'ASA de Basse-Normandie.

Toutes les sommes versées seront redonnées intégralement

Seuls, les présents à la remise des prix seront récompensés.

Les dotations seront réduites de 50% pour les licenciés qui n'appartiennent pas à l'ASA de Basse-Normandie.



COMITÉ		DIRECTEUR 2020
Prénom	Nom	Fonction
Guy	MARTIN	Président d'Honneur
Philippe	DESFOUX	Président
2 Rue des Mésanges -50700 VALOGNES Tél. 06 86 59 98 21 – philippe.desfoux@free.fr		
Robert	LENOEL	Vice-Président
Annie	CORDEL	Secrétaire
Claudine	DU SUAU de la +	Secrétaire- Adjointe
Monique	BRIARD	Trésorière
Francis	RENOUF	Trésorier Adjoint
André	BRIARD	Délégué Commission Sécurité
Willy	BROUTE	Président AC SALINES
Bernard	CHRETIENNE	Président Villedieu Auto Club
Marine	DEFOY	Membre
Michel	LEBOISSELIER	Membre
Nadège	RENOUF	Membre
Christophe	ROHEE	Président Ecurie Pays d'Auge

Délégué à la LIGUE DE NORMANDIE : Francis RENOUF

Délégués aux Commissions de Sécurité :

Manche	Sud	André BRIARD
	Nord	Robert LENOEL

ECURIES DE L'ASA BASSE-NORMANDIE et / ou ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DU CHALLENGE DE BASSE-NORMANDIE 2020

ATALANTE RACING TEAM

Romain BERHAULT
25 le Grand Clos 50140 LE NEUFBOURG
Email : romainberhault@yahoo.fr
Tél : 06 87 38 82 52

**AUTOMOBILE CLUB DES SALINES : ACS**

Willy BROUTE
78D Rte du Havre de la Vanlée
50290 BRICQUEVILLE SUR MER
Email : a.c.salines@orange.fr et wbroute@orange.fr
Tél: 06 25 08 28 62

**COTENTIN AUTO CLUB: CAC**

Francis RENOUF
2 Le Ferrage 50690 HARDINVEST
Tél : 02 33 20 67 09
Email : cotentinautopieces.50@orange.fr



Engagements aux épreuves : Tiphaine MOULY
22 Hameau Vaudiville 50310 ST FLOXEL
Tél : 06 74 01 07 10

PAYS D'AUGE :

Christophe ROHEE
5 Route du Pays d'Auge 14340 CREVECOEUR EN AUGE
Tél : 06 49 42 22 17
Email : christophe.rohee1269@gmail.com

**TEAM MD RALLYE SPORT:**

Antoine MOREL
Le Buron 50800 FLEURY
Tél : 02 33 51 47 11 Fax : 02 33 51 19 40
Email I: mdrallyesport@orange.fr Site: teammdrallyesport.com

**VILLEDIEU AUTO CLUB VAC**

Bernard CHRETIENNE
667 Rue de la Carrière 50800 LA COLOMBE
Email : jacqueline.leboeuf@club-internet.fr
Tél : 07 62 14 73 64



45ème Challenge De Basse-Normandie 2020

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de BASSE NORMANDIE

Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile 13/05



Président : Philippe DESFOUX
2 Rue des Mésanges
50700 VALOGNES-06 86 59 98 21
Email : philippe.desfoux@free.fr

Secrétariat : 12, route de Caen
50800 VILLEDIEU-LES-POELES - tél. 02 33 48 99 71
Email : asabn@orange.fr Site Internet : www.asacobn.com

Service licences : Tiphaine MOULY 22 Hameau Vaudiville
50310 ST FLOXEL tél : 06 74 01 07 10
Email : asabn-licences@orange.fr